

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 14 OCTOBRE 2013

Présents : M. Raoul FLOREZ, président
Mmes Maria CLARET - Paulette DUPRAZ-OIHENART - Catherine LEHMANN
Magali BARTHASSAT - Anne JAGGI
MM. Gérard FONTAINE - André THEVENOZ - Jean-Claude DENERVAUD
Andreas FABJAN - Albin DELAVY, membres

Secrétaire : Mme Manuela RABUNAL-PAZ

Excusés : -

M. Raoul Florez, président, ouvre la séance à 20h50. Il présente l'ordre du jour qui est le suivant :

- 1.- Hangar collectif.
- 2.- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2013.
- 3.- Décision de l'assemblée générale de l'ACG (Association des communes genevoises) du 11 septembre 2013 soumise au droit de veto des Conseils Municipaux :
 - d'octroyer à la Ville de Genève, via le fonds intercommunal, une subvention d'investissement pour la réalisation de locaux d'artistes (aménagement intérieurs et surélévation d'un bâtiment appartenant à la CIA) destinés au Groupement de Usagers de la SIP (GUS), à concurrence d'un montant de CHF 200'000.-
- 4.- Présentation du budget de fonctionnement, du taux des centimes additionnels, du taux des centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens, ainsi que de l'autorisation d'emprunter – exercice 2014.
- 5.- Communications de l'exécutif.
- 6.- Divers.

1.- Hangar collectif

M. le président fait un bref résumé des principaux éléments concernant ce point. En effet, avant la séance du Conseil municipal de ce soir, l'exécutif et l'ensemble des conseillers municipaux ont reçu Monsieur Samuel Battiaz, président et Monsieur Henri-Pierre Dupraz, vice-président de la Coopérative des Efeuilles afin de discuter ensemble de tous les aspects relatifs à ce point.

M. le président indique qu'une discussion a eu lieu au sein de l'exécutif et qu'ils estiment que la location de 2 travées par la Commune serait une bonne solution. Il s'agit d'une superficie de 100m² chacune avec 2 mezzanines d'environ 72 m² chacune, soit au total environ 340 m² de superficie pour installer les pompiers et la voirie communale.

Cela aurait l'avantage de libérer les locaux actuels occupés par la voirie et les pompiers. Ces locaux pourraient servir de stockage ou être loués ultérieurement. La Commune, en termes de place disponible, serait mieux servie.

Mme Paulette Dupraz-Oïhenart demande si la commune aurait les moyens financiers d'investir dans ce projet ?

M. le président informe qu'il a déjà eu l'occasion de discuter avec M. Guillaume Zuber, Directeur du Service de Surveillance des Communes de ce point sur les aspects juridiques et

qu'une séance est prévue avec Mme Ana Santos, Cheffe du secteur des finances communales de ce même service, pour les aspects comptables et établir le projet de délibération. Pour mémoire, l'ordre de prix serait entre CHF 160'000 et CHF 200'000 par travée ce qui représenterait 25 ans de loyer que la Commune doit payer d'avance.

M. Andreas Fabjan s'interroge car si la Commune finance aujourd'hui pour les 25 prochaines années, qu'en serait-il du loyer après ces 25 ans ?

Il lui est répondu que la Commune serait liée par un contrat de bail avec la Coopérative des Efeuilles de 25 ans renouvelable 3 fois. Après les 25 premières années, la Commune paierait un loyer seulement en fonction des charges du bâtiment et des frais administratifs. Un projet de contrat va être transmis par la coopérative à la Commune.

M. le président procède au vote. Le projet de location par la Commune de 2 travées dans le hangar collectif de la Coopérative des Efeuilles a été voté à l'unanimité des membres présents.

M le président, avant de passer au point n°2, et sur demande de la Chancellerie d'Etat, donne lecture à un courrier adressé par cette dernière aux Présidents des conseils municipaux, aux Conseillères et Conseillers municipaux des communes genevoises et qui concerne les obligations de bienséance et de retenue des conseillers municipaux.

2.- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2013

Le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2013 a été accepté par 6 voix et une abstention avec remerciements à son auteur.

3.- Décisions de l'assemblée générale de l'ACG (Association des communes Genevoises) du 11 septembre 2013 soumises au droit de veto des Conseils municipaux.

Conformément à l'article 60 lettre C de la loi sur l'administration des communes, les conseils communaux peuvent s'opposer aux décisions de l'ACG portant notamment sur les domaines de subventionnement du Fonds intercommunal. Les décisions sont invalidées si, dans les 45 jours suivant leur communication aux communes, elles sont rejetées par les Conseils municipaux : de deux tiers au moins des communes ou d'un tiers au moins des communes, si ces communes représentent au moins la moitié de la population du canton.

La décision de l'assemblée générale de l'ACG (Association des communes genevoises) du 11 septembre 2013 soumises au droit de veto des Conseils municipaux est la suivante :

- d'octroyer à la Ville de Genève, via le fonds intercommunal, une subvention d'investissement pour la réalisation de locaux d'artistes (aménagement intérieurs et surélévation d'un bâtiment appartenant à la CIA) destinés au Groupement de Usagers de la SIP (GUS), à concurrence d'un montant de CHF 200'000.-

Le délai d'opposition a été fixé au 4 novembre 2013.

4.- Présentation du budget de fonctionnement, du taux des centimes additionnels, du taux des centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens, ainsi que de l'autorisation d'emprunter – exercice 2014.

Avant de passer à la présentation, la secrétaire générale remet à chaque conseiller un dossier complet comprenant le budget de fonctionnement, le budget prévisionnel des investissements, les tableaux demandés par le Service de Surveillance des Communes et les projets de délibérations relatives au budget de fonctionnement et de la taxe professionnelle pour l'exercice 2014.

La secrétaire générale informe que dans sa globalité, le total du budget 2014 est inférieur à celui de l'année 2013 pour environ CHF 150'000.-. Elle indique que le Département des Finances a communiqué à la Mairie les dernières évaluations du centime additionnel pour les personnes physiques pour 2014 qui s'élève à CHF 29'607.--. Cette valeur est en baisse par rapport à celle de 2013 de CHF 559.-- par centime, soit au total CHF 25'714.-- en moins.

La valeur du centime additionnel de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales a augmenté passant de CHF 391.-- à CHF 500.-- le centime, soit une progression totale d'environ CHF 5'000.--. Le taux du centime additionnel pour l'année 2014 reste fixé à 46 cts.

Notre indice de péréquation des ressources (éléments fiscaux) est moins favorable pour 2014 basé sur 2012, ce qui fait que nous touchons de la péréquation financière intercommunale - les communes à fort potentiel de ressources versent aux communes à faible potentiel de ressources une allocation – cela représente une somme de CHF 32'689.-- pour 2014 alors qu'en 2013 nous touchions CHF 186'429.--, soit une baisse importante de revenus de CHF 153'740 --.

Concernant les charges, certaines rubriques importantes ne concernaient que l'exercice 2013 et ne se reportent donc pas sur 2014. Il y a par exemple, les travaux d'aménagement de la Fontaine, les frais d'étude du projet de construction des deux immeubles communaux, le renouvellement d'un emprunt à des taux plus favorables, etc. qui permettent à l'Exécutif de présenter un budget pour 2014 équilibré.

La secrétaire générale donne les chiffres de chaque rubrique avec des détails pour certaines rubriques et effectuera les ajustements de montants demandés.

Pendant la présentation, M. le président donne également des compléments d'informations. Il commente la proposition d'augmentation de l'indemnité salariale perçue par le Maire et les Adjoints. Il indique avoir demandé des informations aux communes avoisinantes sur les indemnités salariales perçues par chaque Exécutif et propose en conséquence une augmentation des montants annuels de 16 %. Le montant annuel de l'indemnité salariale versée au Maire serait alors de CHF 11'500.-- (soit + CHF 3'500.--) et celle de chaque Adjoint serait de CHF 6'950, (soit + CHF 1'950.-- chacun). L'augmentation totale par année serait de CHF 7'400.--. Ce montant figure à la rubrique 02.00.300.01 « Indemnités » du projet de budget pour 2014.

Plusieurs conseillers demandent des précisions sur certaines rubriques.

Le budget de fonctionnement se présente donc pour l'année 2014 de la manière suivante :

Total des charges de	CHF 1'791'905.--
Total des revenus de	<u>CHF 1'792'018.--</u>
Excédent des recettes de	CHF 113.--

Le budget prévisionnel des investissements est également commenté. Les projets qui y figurent ont été discutés lors de précédents Conseils municipaux et de la Commission des finances du 17 septembre 2013.

Suite à la demande de plusieurs conseillers municipaux, la secrétaire générale précise qu'il s'agit « d'un plan d'intentions ». Chaque année, un plan d'investissement doit être établi et présenté au Conseil municipal en même temps que le budget de fonctionnement mais il n'est pas soumis au vote. Pour que les projets soient validés, ils doivent faire l'objet d'une délibération soumise au vote du Conseil municipal.

Les différents tableaux du Service de surveillance des communes sont commentés par la secrétaire générale qui précise qu'elle est à la disposition de tous les membres du Conseil pour des compléments d'informations ou d'explications. Les personnes intéressées sont priées de la contacter rapidement avant la séance d'approbation du budget administratif qui sera ratifié lors de la prochaine séance du Conseil municipal du lundi 11 novembre 2013 à 19h00 à la salle du Conseil.

5.- Communications de l'exécutif

Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour 2014

Conformément à l'application de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, les personnes suivantes sont proposées pour exercer les fonctions de présidents et vice-présidents des locaux de vote 2014, à savoir :

M. Jean-Claude Denervaud, président
M. André Thévenoz, suppléant du président
M. Albin Delavy, vice-président
Mme Paulette Dupraz-Oïhenart, suppléante du vice-président

Les dates retenues pour les opérations électorales de 2014 sont les suivantes :

- 9 février (votation populaire)
- 13 avril (élection des magistrats du pouvoir judiciaire)
- 18 mai (votation populaire et 2^{ème} tour de l'élection des magistrats du pouvoir judiciaire)
- 28 septembre (votation populaire)
- 30 novembre (votation populaire)

Installations au Club tennis Soral

Suite aux questions soulevées lors du Conseil municipal du 23 septembre 2013, l'Exécutif a reçu le comité du Club Tennis de Soral à la Mairie.

Suite à cette séance, M. le président souhaite préciser qu'il ne s'agit pas de l'installation d'une véranda comme indiqué lors du précédent Conseil municipal mais le Club de Tennis de Soral souhaite remplacer les supports actuels des stores par la pose d'un rideau électrique et de deux coupe-vent latéraux vitrés. L'Exécutif est parti du principe qu'il n'y a pas besoin d'autorisation s'agissant d'une amélioration des installations existantes. Le montant total des travaux est d'environ CHF 50'000.-- et figure au plan des investissements 2014.

M. le président demande aux conseillers de prononcer sur ces travaux. Ils sont d'accord par 9 oui et 1 abstention d'usage.

Modification des lignes de bus K & L dès le 15 décembre 2013 :

Le président indique que la Mairie a été informée le 23 septembre 2013, par un courrier de Mme Michèle Kunzler, Conseillère d'Etat, de la modification des lignes K et L prévue pour le 15 décembre 2013.

M. le président regrette que notre commune, comme d'ailleurs certaines autres communes concernées par l'utilisation de ces deux lignes, n'ait pas été consultée avant d'envisager les changements de réseau qui ont été entérinés par le Conseil d'Etat dans sa séance du 4 septembre 2013. La ligne « L » est la seule ligne de bus qui traverse notre commune et de nombreux Soraliens l'empruntent quotidiennement.

Cette ligne « L » permet actuellement l'accès direct aux commerces et autres services au centre de Bernex ce qui remplit pleinement les besoins de nos communiens. Ces derniers devront effectuer un transbordement sur les lignes 42 et 47 pour se rendre dans la zone des commerces de Bernex ce qui rend le trajet beaucoup plus long et fatigant.

De plus, le nouveau tracé qui a été retenu via la route de Chancy, retardera à coup sûr l'arrivée du bus, notamment aux heures de pointes, vu qu'aucune voie réservée au trafic des bus n'a été prévue et que ce secteur est particulièrement encombré par les nombreux pendulaires qui traversent quotidiennement nos communes. De nombreux écoliers qui fréquentent le collège de Saussure ou le cycle d'orientation du Vuillonex auront un trajet plus long et d'une durée variable ce qui risque de générer de nombreuses arrivées tardives.

Suite aux discussions, il est proposé par le président et les conseillers municipaux qu'un courrier soit envoyé à Mme Kunzler, Conseillère d'Etat, manifestant le mécontentement de notre commune face à ces modifications de ligne.

Préparation des manifestations à venir :

- Noël des Aînés : la manifestation aura lieu le 15 décembre 2013 à la salle communale. Mme Paulette Dupraz-Oihenart a reçu la liste des aînés et demandera un devis à différents traiteurs.
- Décorations de Noël : M. Gérard Fontaine indique qu'il a passé les commandes de sapins de Noël, branches, guirlandes. Il a été demandé aux maîtresses de préparer avec les enfants des décorations pour la fontaine.

Horaire des séances du Conseil municipal :

Après une discussion au sein du Conseil, il a été décidé de porter l'heure du début des séances du Conseil municipal à 17H30. Les dates fixées pour 2014 devront tenir compte des impératifs de travail de certains conseillers municipaux.

Carte de remerciements de M. Daniel Fontaine :

M. le président donne lecture à la carte de remerciements adressé par M. Daniel Fontaine aux Conseillers municipaux, à l'Exécutif et au personnel communal pour la magnifique soirée qui a été organisée pour son départ.

6.- Divers

Arrangement floral en bordure du terrain de jeu à côté de la Mairie

M. le président adresse ses félicitations à Mme Paulette Dupraz-Oïhenart ainsi qu'à l'employé communal pour l'excellent travail qu'ils ont réalisé sur la plate-bande en bordure du terrain de jeu à côté de la Mairie.

Il adresse également ses remerciements à Mme Paulette Dupraz-Oïhenart qui s'est proposé pour effectuer l'entretien de cette plate-bande.

La R'vue 2013

Mme Maria Claret indique que les billets ont été commandés pour le dimanche 10 novembre 2013 à 17h00. La manifestation sera suivie d'un petit repas.

Décoration du préau couvert

Les enseignantes sont contentes que la décoration vieillissante du préau couvert soit changée. Mme Paulette Dupraz-Oïhenart prendra contact avec elles.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est levée par M. le président à 23h55.